

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 083/2019****OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Rue du Col de la Luère.
Pose de séparateur de voie**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société EIFFAGE en date du 12 juin 2019.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux pour la mise en place de séparateurs de voie sur la Route du Col de la Luère (CD24).

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 19 juin au mercredi 26 juin 2019 la chaussée sera au niveau 1D de la RD 24 afin de poser des séparateurs de voie. La chaussée sera réduite par feux tricolores ou panneaux C18/B15.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable de la société EIFFAGE, 712 Route du Bois du Maine, ZI de la Ponchonnière 69210 SAVIGNY
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 17 juin 2019

LE MAIRE : Bernard ROMIER

